



DEJEPS Rugby à XV

Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV »

L'action de formation mène au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV », communément appelée DEJEPS rugby à XV.

Le DEJEPS rugby à XV est un diplôme d'Etat de niveau III inscrit au RNCP (Code NSF : 335).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Concevoir un projet d'action en rugby à XV,
- Concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de formation.
- Gérer les risques liés à la pratique.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire du PSC1 ou d'un titre équivalent
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
 - attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition,
 - justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeune ou senior) en rugby à XV (y compris à effectif réduit) pendant au moins une saison sportive.

Sont dispensés d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe les personnes titulaires du brevet Fédéral « Ecole de Rugby » ou « Découverte-Initiation » ou « Développement ».

Sont dispensés de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires du Brevet Fédéral « Entraîneur » ou « Entraîneur Jeunes » ou « Perfectionnement » ou « Optimisation », du CQP « Moniteur de Rugby à XV » ou « Technicien de Rugby à XV », du BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV », ou du BPJEPS « Rugby », du BEES 1er degré Rugby à XV.

- Satisfaire aux épreuves de sélection

La formation est également accessible par la VAE

SELECTION DES CANDIDATS

Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est à compléter en ligne au plus tard le **4 mai 2020 délai de rigueur**, il est accessible en suivant ce [LIEN](#).

Des épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection se dérouleront les 2 et 3 juin 2020

DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centres et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

La formation en centre

La durée de la formation hors alternance est de **530 heures**.

Elle se décompose en session de formation en présentiel, à Marcoussis et en pôle de compétence en région, et d'heures de formation à distance.

La formation en centre peut être allégée au regard du positionnement du stagiaire et par décision de l'organisme de formation.

La mise en situation professionnelle

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement d'un groupe de joueurs d'au moins 15 ans pratiquant le Rugby à XV en compétition.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la Fédération Française de Rugby à Marcoussis et en pôles de compétences région (définis en début de formation). Des sessions pourront être délocalisées en province.

DATES DE LA FORMATION

La formation est organisée du 29 juin 2020 au 15 décembre 2021

Les épreuves de sélection se dérouleront les 2 et 3 juin 2020.

Le positionnement sera effectué en juin 2020.

Le présentiel se compose de 13 séminaires de 4 jours de juin 2020 à juin 2021.

Session 1 : 29 juin au 2 juillet 2020	Session 8 : 8 au 11 février 2021
Session 2 : 24 au 27 août 2020	Session 9 : 8 au 11 mars 2021
Session 3 : 21 au 24 septembre 2020	Session 10 : 29 mars au 1 ^{er} avril 2021
Session 4 : 12 au 15 octobre 2020	Session 11 : 19 au 22 avril 2021
Session 5 : 16 au 19 novembre 2020	Session 12 : 17 au 20 mai 2021
Session 6 : 7 au 10 décembre 2020	Session 13: 14 au 17 juin 2021
Session 7 : 11 au 14 janvier 2021	

Le travail en pôle de compétence et la formation à distance se déroulent tout au long de la formation.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation est le suivant :

- Conception d'un projet d'action en rugby à XV,
- Coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduite d'une démarche de perfectionnement sportif en rugby à XV,
- Conduite d'une démarche de formation,
- Gestion des risques de la pratique.

MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée (temps de connexion calculés).

MODALITES DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- UC 1 et UC 2 : épreuve orale qui valide des compétences transversales professionnelles sur la conception et la coordination d'un projet d'action.
- UC 3 et UC 4 : évaluation des compétences spécifiques « rugby » en situation professionnelle.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des Sports.

Une attestation est remise à l'issue de la formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection

41,80 € HT, soit 50 € TTC à joindre au dossier d'inscription.

Coûts pédagogiques de la formation

6890 € HT, 8268 € TTC

(Soit 13 € HT l'heure de formation)

La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Rugby, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Rugby (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un OPCO.

Frais d'hébergement pour la formation complète (en sus)

L'hébergement et la restauration peuvent être assurés sur place en pension complète (tous les repas et les nuitées) ou demi-pension (repas du midi et dîner uniquement sans hébergement).

Vous pouvez demander un devis à Sandrine.Poulouin@ffr.fr





PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Un lien vers le « guide du financement de la formation » est accessible depuis le dossier d'inscription en ligne.

Apprentissage

Pour les candidats âgés de 18 à 30 ans, cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage en collaboration avec le CFA Omnisport Ile de France.

Formation professionnelle continue

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Organisme de formation :

Fédération française de rugby

N° déclaration d'activité : 11 91 06625 91

N° de Siret : 7844058130089

Code CPF 139498

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter à la Fédération française de rugby :

Fédération Française de Rugby, 3-5 rue Jean de Montaigu, 91463 Marcoussis Cedex

Assistante formation :

Sandrine POULOUIN - Tel. 01 69 63 64 61 - spoulouin@ffr.fr

Responsable pédagogique :

Alexandre BOUCHER - Tel. 06 30 27 16 77 Alexandre.Boucher@ffr.fr

DEMANDE D'ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE

GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION

